

**VILLE DE GRAND –CHARMONT
(25200)**



Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230503-21_2023-DE



**DECISION N°21/2023
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

Objet : Avenant n°1 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°1 VRD - Entreprise SARL DROMARD sise Sous les Charrières – 25500 NOËL-CERNEUX

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°03/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°1 VRD du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SARL DROMARD sise Sous les Charrières – 25500 NOËL-CERNEUX, pour un montant de 97 600,87 € HT (117 121,04 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°1 d'un montant de - 30 150,00 € HT (- 36 180,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SARL DROMARD de 97 600,87 € HT (117 121,04 € TTC) à 67 450,87 € HT (80 941,04 € TTC), soit - 30,90 %.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 3 mai 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 03/05/2023
Publiée le 03/05/2023

Ville de

**Grand
Charmont**

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230503-21_2023-DE



**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann
à Grand-Charmont
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 1 : VRD
Avenant N° 01**

1 – Marché N° 2002-002-01

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

SARL DROMARD
Sous Les Charrières
25500 NOEL-CERNEUX

2 – Objet de l'avenant : Ajustement des prestations, suite à modifications contraintes de l'aménagement.

⇒ Modification de la position 01.5.1 Bornes escamotables

3 – Incidences financières (Mail de DROMARD du 24 mars 2023)

- ⇒ Ajout chaîne acier fermeture accès cour pour un montant de 450,00 € HT
- ⇒ Moins-value pour suppression des bornes pour un montant de - 30 600,00 € HT

Montant de l'avenant : - 30 150,00 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Le marché de l'entreprise DROMARD est de ce fait porté de 97 600,87 € HT à 67 450,87 € HT (- 30,90 %)

Cachet et signature du Titulaire,
Le ..25../..04...../..2023..

Le Maître d'ouvrage,
Le Maire,
Le ..03../..05...../..2023..

DROMARD
S.A.R.L. au capital de 200 000 €
Sous les Charrières
25500 NOËL-CERNEUX
Tél. 03 81 67 22 05 - Fax 03 81 67 56 51
Siret 990 828 358 00023 - APE 451 A

